



CAEN PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 28 septembre 2018

Le Président a répondu à l'obsession des classes dominantes, en réduisant les dépenses publiques et sociales pour diminuer les impôts sur les riches et augmenter les profits, sans maîtriser l'effet économique récessif de ce choix. La politique d'Emmanuel Macron apparaît clairement pour ce qu'elle est, une politique de classe, liée aux principaux lobbies d'affaires. Avec une croissance en berne, le pouvoir sera tenté d'accélérer le rythme et l'intensité de ses contre-réformes. Désindexation des retraites de l'inflation et destruction massive d'emplois publics sont déjà annoncées pour 2019. La grande réforme de l'État et des collectivités territoriales dans le cadre de CAP 2022 ne consiste qu'à accélérer la privatisation et la généralisation des délégations de service public. L'abandon de pans entiers d'activités est aussi préconisé. À l'échelon régional nous sommes aux premières loges de cette restructuration, nous en faisons le point dans ce **bulletin spécial CFR Normandie**. Il s'agira aussi de restreindre la capacité des organisations syndicales à s'y opposer et d'affaiblir les protections que procure le statut de fonctionnaire. D'ores et déjà le paritarisme est attaqué par le gouvernement.

Fin 2018 interviendront les élections professionnelles dans la Fonction publique. Dans ce contexte le renforcement de la FSU, principale fédération de fonctionnaires porteuse d'un syndicalisme revendicatif et à vocation majoritaire, est un enjeu décisif. D'ores et déjà la journée d'action interprofessionnelle du 9 octobre sera l'occasion de mobiliser et d'informer nos collègues. Un premier jalon avant la journée Éducation du 12 novembre puis en début 2019 Fonction publique. ♦

Jérôme ADELL, secrétaire régional.

Stage régional

« Mon métier, ma hiérarchie, mes collègues et moi... Déconstruire le management pour reprendre la main. »

6 novembre 2018 — Lycée Porte Océane — Le HAVRE

Sur le site fsu14.fsu.fr, formalités et modèles d'autorisation d'absence à déposer avant le 6 octobre.

L'enjeu de la nouvelle territorialisation

La fusion de la Haute et Basse Normandie dans une seule collectivité territoriale est une problématique toujours actuelle. La Région continue de mener une politique d'harmonisation qui est loin d'être achevée. La FSU a dû s'adapter et créer un Conseil Fédéral Régional (CFR) Normandie qui regroupe des représentants des sections départementales de la FSU et des syndicats nationaux de la FSU. Son but est d'harmoniser et de coordonner si ce n'est d'organiser nos prises de décision sur les sujets de compétence régionale. Le CFR, depuis son début, il y a deux ans, mène une activité soutenue tant les sujets sont nombreux, le dernier et non des moindres, étant la fusion des académies normandes.

La Région a vu son pouvoir renforcé dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle ces dernières années. Outre la compétence de construction, entretien et équipement des lycées, elle a des compétences partagées avec l'Éducation nationale de première importance : carte des formations professionnelles initiale et continue (dont l'apprentissage), orientation et lutte contre le décrochage scolaire. La FSU porte la parole des personnels dans toutes les instances, notamment le CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle). La carte des formations est également un

enjeu majeur, elle doit permettre de poursuivre l'objectif d'amélioration de l'accès à une première qualification et d'élévation du niveau global des qualifications. La logique sous-tendant cette carte ne doit donc pas viser à la simple « employabilité » des publics formés dans un « adéquationisme » étroit et à court terme au marché de l'emploi local et même régional. Les choix de l'exécutif de la Région sont particulièrement alarmants de ce point de vue.

En ce qui concerne la virtualisation du réseau informatique peu concluante voire catastrophique pour l'instant, la FSU a accompagné plusieurs lycées dans la période, en s'efforçant de mettre en relation les collègues et de faire entendre aux services de la Région les difficultés rencontrées ou prévisibles dans les établissements.

Dans ce contexte, la FSU exerce une vigilance de tous les instants. Dans toutes nos interventions, auprès des interlocuteurs de la Région comme de l'Éducation nationale, nous appelons au respect des prérogatives de chacun, afin que la Région n'aille pas au-delà des compétences que la loi lui a concédées, et milite pour que l'éducation, la formation, y compris professionnelle, aient avant tout une visée émancipatrice. ♦

Jérôme ADELL.

Le lycée du futur : vous avez dit bilan ?

Au début de l'année 2017 Hervé Morin, président de la nouvelle Normandie, a annoncé en grande pompe la mise en place d'un dispositif « lycée du futur » pour les 154 lycées de la région. Il s'agissait de valoriser les projets « innovants » des établissements en lançant des appels à projets auprès des EPLE. Globalement, à lire la plaquette de promotion de la région, l'innovation se situe dans le numérique et le fait de valoriser notre belle région normande. Le tout à coup de marketing ciblé : « option start up », « bus des technologies », « espaces esprit campus »...

On s'interroge sur l'objectif réel de ce dispositif. Pas de consultation générale des enseignants qui devaient pourtant s'emparer de ces dispositifs, une consultation intimiste des lycéens via internet (1 284 réponses pour environ 106 000 élèves, chiffres de la région) et au final un calendrier intenable pour les établissements scolaires qui auraient souhaité participer sérieusement à cet appel d'offre. Enfin ces projets ont été financés pour un très petit nombre d'établissements : pour chaque type de projets, il y

avait entre 4 et 20 lycées retenus pour 154 lycées publics dans notre région. Autant dire une goutte d'eau : nous n'étions pas tous innovants !

Au-delà de l'effet d'annonces sur le « lycée du futur », la région à bel et bien un projet futur pour le lycée.

Un projet qui doit coûter le moins possible avec la fusion de formations et des publics accueillis. Les plateaux techniques fusionnés, les formations ramenées sur un seul pôle au détriment d'une couverture de tout le territoire, une imposition des méthodes pédagogiques, voilà la réalité de ce qu'est le futur lycée. Le recteur, par

une politique de fusion d'établissements pour créer des EPLE polyvalents, appuie ces directions régionales. La place de l'orientation scolaire est aussi largement dévoyée malgré le renforcement récent du statut de Psy-EN.

Les syndicats de la FSU défendent un lycée pour tous sur l'ensemble des territoires normands, un lycée ancré dans le réel et qui prenne en compte l'expertise de tous les acteurs de l'éducation. ♦

Carole LIZÉ.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Comme une illusion

Depuis des années, l'apprentissage est présenté comme la panacée et systématiquement favorisé au détriment des formations sous statut scolaire (80 %). Or, où se décident ces créations et fermetures ?

Le CREFOP (comité régional de l'emploi, de l'information et de l'orientation professionnelles) est une instance quadripartite réunissant les organisations syndicales de salariés, des représentants des entreprises, la Région et l'État (Préfet et Recteur).

Les régions avaient jusqu'à présent la mainmise intégrale sur la carte des formations par apprentissage (y compris celles dépendant de l'Éducation nationale). Le recteur et la région devaient s'entendre sur la carte des formations sous statut scolaire. Nous avons très souvent demandé au recteur comment, dans le travail d'élaboration de la carte hors contrôle paritaire, il défendait les formations professionnelles et technologiques en lycées publics. Aucune réponse ne nous a jamais été fournie.

La loi « liberté de choisir son avenir professionnel » présentée par le gouvernement, votée en août 2018, transfère les compétences en matière d'apprentissage de la Région aux branches professionnelles, premières bénéficiaires. Cela amène le président de Région à geler toute nouvelle ouverture de formation en apprentissage d'ici 2020, tout en maintenant le financement actuel des CFA (Centres de Formation des Apprentis).

Ce regain d'intérêt pour le contrôle public des formations (approuvé par la FSU), aurait pu amener, rêvons un peu, le Conseil régional à

développer toutes les formations sous statut scolaire. Or, à ce jour, pour la rentrée 2019, 3 créations seulement sont prévues, dont 2 en BTS.

Mais le CREFOP c'est bien plus que la carte des formations initiales.

Le CREFOP étudie et donne son avis sur toutes les problématiques de formation continue pour les salariés et les demandeurs d'emploi, d'insertion pour les publics fragiles (handicap, éloignement de l'emploi, illettrisme), d'orientation, de transition professionnelle et de certification. Sur tous ces champs, comme pour la formation initiale, le principe fondamental défendu par la Région, le patronat et les certaines organisations syndicales est l'adéquation entre les formations proposées et les besoins locaux des entreprises. Le tout défini à l'échelle d'un territoire réduit à l'arrondissement. Nous assistons ainsi à la fragmentation des politiques régionales d'emploi et de formation et à l'assignation des chômeurs, des salariés, des jeunes aux besoins des entreprises de leur territoire. Le CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles) adopté en 2018 (pour 4 ans) avoue ainsi benoîtement : « l'élévation du niveau de qualification ne doit plus être un dogme ».

À l'opposé de tout cela, la FSU défend pied à pied, une logique d'émancipation qui passe par des formations sous statut scolaire nombreuses et variées, dégagées du contrôle des entreprises, et des logiques locales à court terme. ♦

SRIAS

Section régionale interministérielle d'action sociale

Cette instance est peu connue des personnels. Chaque année la DGAFP attribue aux préfetures de régions un crédit destiné à l'action sociale. Il complète les crédits que chaque ministère ou direction régionale attribue pour l'action sociale en direction de ses propres personnels.

La SRIAS Normande dispose d'un budget de 195 866 € destiné à proposer des actions aux 84 282 agents des différents ministères, ce qui revient à disposer de 2,32 € par agent. C'est une « misère » et la FSU ne cesse de dénoncer l'insuffisance du budget au regard des réels besoins des agents de la Fonction publique.

Malgré tout les quelques actions mises en places par la SRIAS Normande méritent d'être connues :

- Culture et Loisirs : des places de spectacle à 7 € dans des salles régionales telles que Rire en Seine, le Cirque Théâtre d'Elbeuf et le Théâtre de Caen etc.
- Des sorties à la journée (Paris en Octobre et en Novembre, Londres, Bruxelles).
- La carte Sezam à petit prix pour bénéficier de tarifs réduits sur la billetterie pour des spectacles, des parcs de loisirs, des musées, des cinémas, des festivals...
- Une subvention de 100 € à 300 € en fonction du quotient familial et une réduction de 10 % à 28 % sur la brochure Odalys Vacances.
- Des offres spéciales avec les Gîtes de France, APV ou

Orres.

- Des tarifs préférentiels pour les séjours d'enfant en centres de vacances du CGCV.
- Logements relais : les logements ponctuels du CROUS ou des logements relais meublés sont destinés à vous héberger dans l'attente d'une solution définitive en cas d'arrivée dans le département ou d'un accident de la vie.
- Places en crèches : 53 berceaux répartis dans 3 départements sur l'ensemble de la région. 25 berceaux réservés sur Caen et son agglomération, 14 berceaux réservés sur l'agglomération rouennaise, 10 berceaux réservés sur Le Havre et 3 berceaux réservés sur Evreux.
- Restauration : La gestion de restaurants inter administratifs.

Pour en savoir plus consultez le site de la SRIAS de Normandie ou contactez les représentants FSU à la SRIAS : Romain ARCANGELI (romain.arcangeli@calvados.gouv.fr), Vincent MONDON (gmtvince@yahoo.fr) ou Nadine ARAGONA (nadine.aragona@ac-rouen.fr)

Il y existe bien d'autres prestations destinées aux fonctionnaires. Elles sont répertoriées dans le Guide pratique de l'action sociale que la FSU édite tous les ans. Télécharger le guide 2018. ♦

Non à la fusion des universités normandes

Pour la FSU, la question de l'éventuelle fusion des universités normandes n'est évidemment pas taboue et si elle se traduisait par une amélioration de l'accomplissement des missions de service public, nous n'y serions pas hostiles. C'est pour nous la question clé, or, non seulement, ce n'est pas par ce biais que la question de la fusion est abordée mais de surcroît, nous pensons au contraire que l'éloignement des instances de décision des usagers (étudiant.e.s en particulier) ne pourrait que conduire à une dégradation des conditions de réalisation des missions de service public.

Dans le paysage universitaire français, des fusions ont déjà eu lieu, mais elles ont toujours été réalisées dans le cadre d'une même métropole (Paris, Strasbourg, Lyon, Grenoble, Marseille, Lille, Bordeaux, Montpellier, Toulouse), jamais sur 3 sites aussi distants que les agglomérations normandes. Par ailleurs, ce processus de fusion n'est pas obligatoire puisque dans le cas de Bordeaux et de Montpellier, certaines universités ont fusionné mais dans chaque cas, l'une des universités est restée en dehors du processus de fusion, sans conséquence manifestement négative.

Par ailleurs, après quelques années de recul, il s'avère que les fusions n'ont pas mis en évidence de progrès du point de vue du fonctionnement du service public ; au contraire, dans de nombreux cas, elles ont généré de nombreuses situations de souffrance au travail pour les personnels, par la mutualisation de services et la mobilité plus ou moins imposée de personnels. Et visiblement, le gouvernement n'envisage la fusion que sous cet angle de la mutualisation et des « économies d'échelle ».

Aujourd'hui, il existe déjà de très nombreux exemples de travail en commun entre les différents établissements à l'échelle normande avec des écoles doctorales normandes, des fédérations de recherche pluri-établissements, des plate-formes expérimentales pluri-sites, des

masters co-accrédités... La FSU défendra systématiquement la libre organisation des structures de recherche et de formation à l'échelle normande, ou plus vaste, mais certainement pas une vision dogmatique de fusion d'universités qui ne pourrait conduire qu'à un pilotage bureaucratique de l'organisation des études et à une spécialisation par site préjudiciable à la qualité de l'enseignement et de la recherche.

La région Normandie considère pour l'essentiel l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) comme un point d'appui au développement économique régional. Elle ne s'intéresse donc qu'à la recherche immédiatement valorisable d'un point de vue économique, au détriment de la recherche fondamentale et des disciplines relevant des sciences humaines. Elle ne raisonne pour ce qui concerne les étudiant.e.s qu'en terme « d'employabilité » à l'échelle locale et souhaite soutenir les formations dans le cadre des bassins d'emplois. Enfin, elle souhaite promouvoir une « marque » Université de Normandie visible à l'échelle internationale alors que les universités fusionnées n'ont guère amélioré la position des établissements français dans les classements internationaux, lesquels sont par ailleurs totalement hermétiques aux critères relevant du service public.

Cette vision est à l'opposé de nos conceptions du développement du service public de l'ESR : pour une recherche indépendante et soutenue dans tous les domaines, pour des formations de qualité pour la jeunesse dans toutes les disciplines — la Normandie accuse toujours un retard très important sur les taux d'accès aux diplômes supérieurs — avec un maillage territorial suffisamment fin pour permettre aux étudiant.e.s des catégories socio-professionnelles les moins favorisées d'accéder à des formations de haut niveau, contre les « mastodontes bureaucratiques » éloignés des étudiant.e.s et des personnels. ♦

SNEsup-FSU.

SNAC - FSU

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Normandie (service déconcentré de l'État en région) a en charge la mise en place de la politique de l'État en matière de patrimoine, de création et d'action culturelle. Le Syndicat national des Affaires Culturelles SNAC-FSU est représentatif au ministère de la Culture et en Normandie. Avec la réforme territoriale et la réunification des deux anciennes normandies, l'impact sur les agents a été très fort et mal vécu. Nombre d'entre eux ont vu leurs missions évoluer, sans leur avis, parfois vers une surcharge insupportable, parfois vers une décharge provoquant un véritable désarroi. Le taux de turn-over du personnel est passé à près de 10 % pour l'année 2017. Les départs volontaires, mutations vers d'autres ministères, burn-out, incidents liés aux états psycho-sociaux, états dépressifs ne sont

plus des cas isolés depuis 2014 alors que nombreux sont les personnels passionnés par leur métier. Le siège de la Direction de la DRAC, à Caen, considérant le site de Rouen comme une sorte d'annexe, a dévalorisé le travail qui y était effectué, augmentant le mal-être des personnels. De plus, un nouveau règlement intérieur avec une gestion du temps de travail clairement au détriment des agents est en cours de mise en place. Les représentants SNAC-FSU se battent depuis lors pour sortir par le haut de cette situation de crises et conflits à répétition qui dégrade la qualité de vie des agents, la qualité d'exécution des missions et en conséquence l'image même d'un Ministère de la Culture auquel les personnels sont très attachés...

♦ **Philippe FAJON.**